



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
11 avril 2011
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes
Groupe de travail d'avant session**

**Rapport du groupe de travail d'avant session pour
la cinquantième session (7-11 février 2011)**

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a pour usage de réunir pendant cinq jours un groupe de travail d'avant session afin d'établir les listes des points et des questions concernant les rapports initiaux et périodiques qu'il examinera à l'une de ses sessions suivantes.
2. Le Comité a décidé que le groupe de travail d'avant session pour la cinquantième session se réunirait du 7 au 11 février 2011, soit immédiatement après sa quarante-huitième session, afin que les États parties disposent de suffisamment de temps pour communiquer leurs réponses écrites aux listes de points et de questions et que ces réponses puissent être traduites en temps voulu.
3. Les experts ci-après ont été nommés membres du groupe de travail d'avant session pour la cinquantième session:

Nicole Ameline

Magalys Arocha Dominguez

Meriem Belmihoub-Zerdani

Violeta Neubauer

Zohra Rasekh.
4. Le groupe de travail d'avant session a élu M^{me} Ameline Présidente.
5. Le groupe de travail d'avant session a établi les listes des points et des questions concernant les rapports périodiques soumis par la Côte d'Ivoire, le Koweït, le Lesotho, Maurice, le Monténégro, l'Oman, le Paraguay et le Tchad.
6. Pour établir les listes de points et de questions, le groupe de travail d'avant session disposait des rapports des huit États parties susmentionnés, du document de base présenté par chacun des États parties, s'il était disponible, des recommandations générales adoptées par le Comité, d'informations générales, des projets de listes de points et de questions établis par le secrétariat sur la base d'une analyse comparée des derniers rapports des États parties et de l'examen que le Comité avait fait des rapports précédents et d'autres informations pertinentes, dont les observations finales du Comité et d'autres organes conventionnels, si nécessaire. En établissant les listes des points et des questions concernant les rapports périodiques, le groupe de travail a accordé une attention particulière à la suite

donnée par les États parties aux observations finales du Comité concernant les rapports précédents.

7. Le groupe de travail d'avant session s'est appuyé sur les renseignements communiqués par écrit et oralement par des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et une institution nationale de défense des droits de l'homme.

8. Les listes de points et de questions établies par le groupe de travail d'avant session, qui ont été communiquées aux huit États parties concernés, ont été publiées sous les cotes ci-après:

a) Liste des points et des questions concernant le rapport initial et les deuxième et troisième rapports périodiques de la Côte d'Ivoire, soumis en un seul document (CEDAW/C/CIV/Q/1-3);

b) Liste des points et des questions concernant les troisième et quatrième rapports périodiques du Koweït, soumis en un seul document (CEDAW/C/KWT/Q/3-4);

c) Liste des points et des questions concernant le rapport initial et les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques du Lesotho, soumis en un seul document (CEDAW/C/LSO/Q/1-4);

d) Liste des points et des questions concernant les sixième et septième rapports périodiques de Maurice, soumis en un seul document (CEDAW/C/MUS/Q/6-7);

e) Liste des points et des questions concernant le rapport initial du Monténégro (CEDAW/C/MNE/Q/1);

f) Liste des points et des questions concernant le rapport initial de l'Oman (CEDAW/C/OMN/Q/1);

g) Liste des points et des questions concernant le sixième rapport initial du Paraguay (CEDAW/C/PRY/Q/6);

h) Liste des points et des questions concernant le rapport initial et les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques du Tchad, soumis en un seul document (CEDAW/C/TCD/Q/1-4).

9. Conformément aux décisions 22/V, 25/II et 31/III du Comité, les listes de points et de questions portent essentiellement sur les thèmes traités dans la Convention, à savoir notamment: cadre constitutionnel et législatif et mécanisme national de promotion de la femme; stéréotypes sexistes; pauvreté et emploi; violence à l'égard des femmes, notamment au sein de la famille; traite des femmes et exploitation de la prostitution; participation des femmes à la prise de décisions; éducation et formation; emploi; santé; avantages économiques et sociaux; situation des groupes de femmes défavorisés, notamment les femmes âgées, les femmes vivant en milieu rural, les handicapées, les femmes appartenant à des minorités ethniques, les réfugiées et les migrantes; égalité des femmes et des hommes devant la loi; mariage et rapports familiaux.